

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 5 octobre 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec), H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 HQ – Demande d'approbation du Plan
d'approvisionnement 2020-2029 /
INTERVENTION DU ROÉÉ EN PHASE 3
N/D : 1001-127-3**

Chère consœur,

Le 10 septembre 2021, Hydro-Québec a déposé auprès de la Régie de l'Énergie une demande d'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable de 300 MW d'énergie éolienne et d'une clause de renouvellement des contrats. Cette demande fait suite à deux projets de règlements publiés dans la Gazette officielle du Québec du 14 juillet 2021.

Par sa correspondance du 22 septembre 2021 ([A-0082](#)), la Régie a décidé de traiter cette demande d'Hydro-Québec dans le cadre d'une phase 3 du dossier R-4110-2019. Elle reconnaît d'office tous les intervenants déjà reconnus en phase 1 du dossier, dont le ROÉÉ fait partie. La Régie invitait également les intervenants à informer la Régie de leur intention d'intervenir et à préciser de façon sommaire les conclusions recherchées pour le 5 octobre 2021.

Par la présente lettre, le ROÉÉ informe la Régie de son intention d'intervenir dans la phase 3 du dossier R-4110-2019 et énonce les principales conclusions qu'il recherche.

Sujets d'intervention et conclusions recherchées

À première vue, le ROÉÉ conclut que la Régie ne devrait pas approuver la demande d'Hydro-Québec sans procéder à un examen attentif des éléments essentiels suivants et, si elle le juge approprié, exiger certaines conditions et modifications en ce sens.

1. Vérification de la nécessité d'utiliser deux grilles d'évaluation différentes pour l'énergie renouvelable et pour l'énergie éolienne et, s'il y a lieu, proposition d'harmonisation des critères

Le ROEÉ est préoccupé par le fait que les grilles d'évaluation pour les énergies renouvelables, telles que proposées par le distributeur, semblent favoriser indûment l'achat d'hydroélectricité au détriment d'autres formes d'énergie renouvelable, et ce exclusivement en provenance d'Hydro-Québec dans ses activités de production.

Par ailleurs, le ROEÉ constate que le critère « flexibilité » de la grille, qui implique la capacité à offrir une mise en service plus tôt que 2026, paraît favoriser les actifs hydroélectriques existants comparativement à d'autres sources d'énergie.

2. Proposition de modification des critères des grilles d'évaluation

À la lecture préliminaire des grilles d'évaluation proposées, le ROEÉ considère nécessaire de mieux définir certains critères. Ainsi, même si le ROEÉ est d'accord avec « l'introduction d'une méthodologie de pondération discriminatoire »¹, il entend formuler des propositions à la Régie afin d'ajuster la pondération suggérée par Hydro-Québec, notamment de manière à mieux représenter les trois composantes du développement durable². Le ROEÉ prévoit également recommander que la grille précise clairement que les projets associés aux combustibles renouvelables gazeux (CRG) soient pénalisés en raison du profil défavorable d'émissions de GES pour la production d'électricité qu'ils représentent.

3. Proposition de baliser la durée des contrats

Les coûts de production des équipements éoliens et solaires ont connu une baisse importante dans les dernières années et il est probable que cette baisse se poursuive alors que la demande mondiale pour ces sources d'énergie s'accroît. Dans ce contexte, une durée contractuelle de 30 ans risquerait d'augmenter inutilement les coûts de production de l'électricité à long terme, alors que le coût de l'énergie déjà capté par la VAN du projet soumis à travers le coût de l'électricité.

De plus, au point de vue réglementaire, le ROEÉ constate, selon ses analyses préliminaires, que la demande d'approbation des grilles, telle que rédigée actuellement, laisserait l'opportunité de conclure des contrats d'une durée totale supérieure à 30 ans pour l'énergie renouvelable, sans avoir à revenir devant la Régie, étant donné la clause de renouvellement dont Hydro-Québec pourra se prévaloir à sa discrétion. Cela pourrait affecter l'intégrité du processus d'appel d'offres et de régulation publique prévu par la *Loi sur la Régie de l'énergie* et ses règlements.

¹ B-0191, p. 7.

² *Id.*, p. 9-10.

Le ROEÉ entend donc examiner la possibilité de réduire la durée contractuelle ou d'établir des balises de renégociation en cours de contrat et, le cas échéant, le ROEÉ faire des recommandations à la Régie en ce sens.

Cadre procédural

Le ROEÉ a pris connaissance de la correspondance d'Hydro-Québec datée du 30 septembre 2021, par laquelle une rencontre de travail est proposée dans la semaine du 12 octobre 2021³. Le ROEÉ appuie cette demande et considère qu'elle permettra de favoriser un débat éclairé aux fins de la présente phase du dossier.

Toutefois, la complexité, le nombre d'intervenants et l'importance que revêt le présent dossier justifierait, selon le ROEÉ, qu'une audience publique soit tenue. Cela permettra d'assurer le droit à une participation pleine et entière de toutes les personnes intéressées et que la Régie possède l'ensemble des éléments factuels et juridiques nécessaires à l'exercice de sa compétence en l'espèce. Dans ces circonstances, le ROEÉ demande respectueusement à la Régie de modifier le cadre procédural du dossier annoncé dans sa lettre procédurale du 22 septembre 2021 ([A-0082](#)).

Enfin, à la lumière de la lettre procédurale de la Régie, le ROEÉ comprend qu'aucun budget de participation pour la troisième phase du dossier n'est prévu à ce stade-ci en ce qui concerne les intervenants déjà reconnus au dossier. Advenant que la Régie le juge nécessaire, le ROEÉ est disposé à soumettre son budget de participation.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

par : Gabrielle Champigny, avocate

GC/gc

cc: (courriel seulement)
M^e Simon Turmel, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
Bernard Saulnier, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ

³ [B-0193](#)